



La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

n° 239

Novembre 2015

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

Dispensé de timbrage

LONS C.T.C

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Sommaire

Edito

Page 2 : Bilan du stage Maternelle

Page 3 : Nouveaux contrats AESH et élections ESPE

Page 4 : Suite du bilan et rendez-vous syndicaux

Encart : Permutations et consignes 108h, direction

Bulletin de syndicalisation

Édito

Après les attentats meurtriers qu'ont connus Paris et Saint Denis vendredi 13 novembre, le SNUipp-FSU 39 exprime son soutien et sa solidarité aux victimes et à leurs proches, ainsi qu'aux nombreux professionnels, et notamment aux agents des services publics, mobilisés après ces attentats.

Par ces tueries ignobles, Daesh importe en France la terreur et l'horreur qu'il fait vivre aux populations en Syrie, Irak et Kurdistan. Le gouvernement français parle de guerre mais la guerre ne date pas de vendredi. Depuis 30 ans, les Etats-Unis et leurs alliés sont intervenus militairement en Afghanistan, en Irak et ont déstabilisé des régions entières les transformant en un terreau favorable au développement de groupes politiques fanatisés tels que Daesh. Depuis 2011, la France intervient en Lybie, au Mali, en Centrafrique et en Irak. Aujourd'hui, elle veut être un acteur militaire majeur en Syrie où elle a d'ailleurs intensifié les bombardements en réponse aux attentats. François Hollande s'inscrit dans la

même logique que G. Bush après les attentats du 11 septembre. Après quatorze années à l'issue desquelles rien n'est résolu, le terrorisme n'a pas été jugulé. La politique étrangère des pays occidentaux pactisant avec les pays du Golfe, riches grâce aux énergies fossiles, promoteurs d'une expression extrémiste de la religion et accessoirement financeurs de groupes terroristes est contestable et dangereuse.

Cela plonge irrémédiablement les pays dans un état de guerre sans fin, les amenant à mettre en œuvre des mesures toujours plus destructrices pour les peuples.

En prolongeant l'état d'urgence d'au moins 3 mois, le gouvernement remet en cause l'état de droit. Il s'affranchit du contrôle de la justice, permet la multiplication des écoutes, des perquisitions Il a pour ambition une réforme constitutionnelle visant à élargir cette logique sécuritaire avec la déchéance de la nationalité ou l'évolution de la légitime défense des policiers, idées chères à la droite.

Le SNUipp-FSU 39 dénonce la prolongation de l'état d'urgence.

Enfin, pour justifier le coût de ces mesures sécuritaires et guerrières, François Hollande a annoncé que « le pacte de sécurité l'emporterait sur le pacte de stabilité ». Pour autant, les dépenses de l'État notamment celles liées aux services publics, le pacte de stabilité et sa logique d'austérité restent en vigueur.

Pour en finir avec la montée en puissance des tensions, des violences, nos dirigeants devraient montrer autant d'empressement et d'efficacité à l'éradication des causes profondes de ces désordres. Nous n'avons pas besoin de pompiers pyromanes mais d'hommes de paix. Finissons-en avec cette logique libérale qui accroît chaque jour davantage la désespérance sociale.

Construisons une cohésion sociale favorable à la défense des libertés et à l'établissement d'une paix juste et durable.

Séverine Duparet



Stage maternelle avec Yves Soulé le 13 novembre

Nous étions 60 à L'ESPE à assister à un moment fort de formation et d'échange, avec d'Yves Soulé (professeur de lettres à l'IUFM de Montpellier, membre de l'équipe de recherche du LIRDEF (laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation) et membre de l'AGEEM).

Voici un compte rendu non exhaustif de l'intervention d'Yves Soulé.

Les nouveaux programmes

Ce que sont les programmes : Les programmes sont le produit d'un consensus institutionnel : ils sont soumis à un contexte et résultent de négociations. Ce sont des documents de cadrage qui ne peuvent répondre à toutes nos préoccupations. En tant que « praticien réflexif », nous sommes capables, à la lecture des programmes, de nous interroger sur notre pratique.

Ce que pourraient être les programmes : Si leur mise en œuvre était accompagnée de réelle formation, de temps d'échanges de pratiques, de temps donné pour analyser les documents d'accompagnement, ils pourraient être un outil de construction et de développement professionnel. Certains termes : jeu, bienveillance, épanouissement, situation d'apprentissage, nous interpellent de façon positive mais demandent un temps d'analyse qui peut être

nourri par la recherche et éclairé par différentes études.

L'écrit à la maternelle :

Les programmes insistent sur la production d'écrits avec l'aide de l'adulte puis des essais d'écriture type « écriture approchée » pour arriver en fin de cycle à des productions autonomes d'écrits. Ils affirment également l'importance de « valoriser publiquement les premiers tracés des petits »

Les études, les recherches menées par Yves Soulé valident le fait que les enfants de maternelle peuvent entrer dans l'écrit et progresser rapidement dans ce domaine.

La présentation de ses éléments d'analyses et le partage de projets menés dans les classes nous montrent qu'en effet : la rencontre avec l'écrit doit se faire par une exposition des élèves de maternelle à diverses formes d'écritures et également par une pratique de l'écrit spontané valorisée par l'enseignant puis étayée.

La richesse de l'intervention a suscité plusieurs questions, des collègues ont partagé leurs expériences ou difficultés, et a fait émerger la nécessité d'avoir des temps d'analyse de nos pratiques et des formations dans la lignée de celle-ci, par exemple concernant l'étayage.

L'après-midi, après une présentation du point de vue du SSNUipp sur les programmes et de la rupture qu'ils constituent avec les précédents, 3 commissions se sont formées pour échanger et s'interroger sur 3 sujets.

Les partenaires de l'école : L'état des lieux dressé par les collègues montre que les conditions de travail, d'échange, avec les différents partenaires se sont sensiblement dégradées notamment avec la réforme des rythmes. Les missions des ATSEMS se sont diversifiées, elles sont parfois remplacées par des animateurs non formés, on leur demande d'être flexibles et d'intervenir dans différentes écoles. Ceci a des conséquences directes sur nos pratiques : manque de temps pour expliquer les ateliers donc simplification, adaptation de l'emploi du temps à la présence ou non de personne réellement formée pour le métier d'ATSEM. Le fait que les municipalités aient à gérer les TAP confère parfois à l'école une place secondaire dans la gestion des personnels (et des locaux) par rapport au périscolaire. Cela pose de réelles difficultés dans le quotidien des écoles maternelles. La perspective de voir des communautés de communes élargies prendre la compétence scolaire ne laisse pas entrevoir d'amélioration, bien au contraire. Il y aurait la nécessité d'un cadrage légal pour faire en sorte que les besoins en personnel, essentiels à l'école maternelle (cela est dit dans les programmes) soient reconnus, chiffrés et que les collectivités soient contraintes d'y répondre.

Ont été également évoqués le manque criant de temps et de possibilités d'échange avec les AVS, les services de soin qui suivent les enfants en dehors de l'école.



Stage maternelle avec Yves Soulé le 13 novembre (suite et fin)

La difficulté scolaire : Se pencher sur la difficulté scolaire en maternelle c'est mettre en évidence nos difficultés à faire face à des nécessités d'aide et de soutien qui ne se cantonnent pas aux apprentissages proprement dits. L'exigeante mise en œuvre de l'intégration scolaire, le manque de RASED, de temps de concertation entre les différents partenaires participent à l'externalisation et à la médicalisation de la difficulté scolaire. Ce traitement individualisé de la difficulté ne doit pas aller sans la mise en place des conditions nécessaires pour que l'élève trouve sa place au sein du collectif : effectifs par classe, accompagnement, conditions matérielles).

C'est tout l'enjeu de la maternelle.

La bienveillance : Ce terme affiché dans les nouveaux programmes interroge et donne lieu à des interprétations diverses. Nous avons besoin de le clarifier. Cette « bienveillance » nécessaire est-elle possible sans la bienveillance de notre institution (conditions de travail, effectifs par classe...)?

En conclusion et en cohérence avec les besoins énoncés dans les différents groupes de travail le SNUipp rappelle sa consigne de réappropriation des 108 heures et invite les collègues à venir nombreux aux différents stages et RIS programmés dans l'année.

Annick Fromont

Contrats AESH : possibilité de prolongation de contrat, changement de durée hebdomadaire de travail

L'article 43 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 modifie le code du travail relatif aux contrats aidés. Les conditions de prolongation du contrat au-delà de 24 mois sont changées et une dérogation pour les salarié-es de 58 ans et plus fait son apparition.

Ce qui change pour les emplois aidés

Pour les salariés en CUI-CAE de 50 ans et plus, les conditions de prolongation sont élargies. Il est dorénavant possible de bénéficier d'une prolongation jusqu'à 60 mois de contrat même s'ils ne perçoivent pas les minima sociaux requis précédemment. Il faut pour cela qu'ils soient reconnus par Pôle emploi comme « *rencontrant des difficultés particulières qui font obstacle à leur insertion durable dans l'emploi* ». Cette condition d'âge de 50 ans et plus s'apprécie au terme du contrat CUI-CAE de 24 mois.

Par ailleurs, la seule condition de reconnaissance de travailleur handicapé, sans condition d'âge, permet toujours une prolongation du contrat jusqu'à 60 mois.

Pour les salariés en CUI-CAE de 58 ans ou plus, il est dorénavant possible de bénéficier d'une dérogation

« *jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite* ». Il n'y a pas d'autres conditions que l'âge dans l'article L5134-25-1 du code du travail.

Cette condition d'âge des 58 ans et plus s'apprécie au terme du contrat CUI-CAE de 24 mois, et si c'est le cas, au terme de la prolongation jusqu'à 60 mois.

La durée du travail est **limitée à 20 heures par semaine** sauf pour les CAE conclus en faveur des bénéficiaires du RSA relevant exclusivement des conventions annuelles d'objectifs et de moyens signés entre l'État et les conseils départementaux, dont la durée de prise en charge peut être portée jusqu'à 26h hebdomadaires.

Cette extension des possibilités de prolongation des contrats ne règle aucunement tous les problèmes liés au recours à des contrats précaires par l'éducation nationale pour exercer des missions d'AVS ou d'aide à la direction. L'amélioration et la généralisation du contrat d'AESH pour tous les accompagnants d'élèves en situation de handicap, CUI comme AESH, sont plus qu'urgentes afin de créer un véritable corps statutaire de la Fonction publique pour assurer cette mission.

Les élections à l'ESPE

Elles se sont déroulées le jeudi 5 Novembre dans toutes les antennes de l'ESPE. La FSU a présenté une liste académique complète pour les élections au collège F (représentants des stagiaires PE, PLC). Le taux de participation est plutôt faible dans l'académie, seulement 11.5% votants. Le Jura se démarque avec une participation d'environ 50%.

La liste FSU obtient 3 sièges sur les 4 dont un représentant PLC du Jura. Le 4 ème siège est attribué à une liste indépendante.

DROIT SYNDICAL : ça continue ! Voici nos prochains rendez-vous.

Réunion d'Information Syndicale à déduire de vos 108 heures (en remplacement d'une animation pédagogique).

Suite au groupe du travail du 11 janvier **sur la carte scolaire**, nous vous invitons à participer à une RIS afin d'échanger et de débattre des modalités d'actions.

Champagnole : Lundi 18 janvier à l'école Hôtel de Ville Maternelle

Dole : Lundi 18 janvier à 17h à l'école Jeanne D'Arc

Lons le Saunier : Jeudi 14 janvier à 17 h à la maison des syndicats.

Saint-Claude : Mardi 12 janvier à 17 h à l'école du Truchet.

Réunion d'Information Syndicale sur temps élèves

École inclusive ?

Depuis 2005, on ne parle plus d'intégration mais d'**inclusion** pour désigner la scolarité des enfants handicapés à l'école ordinaire.

Derrière ce changement de terme, faut-il voir la volonté politique de renforcer la scolarité à l'école ordinaire des élèves handicapés ?

École pour tous, École émancipatrice, École inclusive ?

De quelles façons envisage-t-on l'école et quels moyens lui donne-t-on pour assurer ses missions ?

RIS sur temps élèves

le mercredi 27 janvier de 9h à 12h.

Stage syndical ouvert à tous

Dans le prolongement et l'élargissement des discussions abordées lors du stage maternelle, nous vous proposons de débattre lors d'un prochain stage sur les **gestes et postures professionnels avec l'intervention de Dominique Bucheton** au mois de mars. La date précise, le lieu et les modalités d'inscription pour ce stage vous seront communiqués ultérieurement.

CONSIGNE NATIONALE DU SNUIPP-FSU

Avant la Réunion d'Information Syndicale sur temps élève ouverte à tous

- Les enseignants informent l'IEN par écrit (c'est obligatoire selon la nouvelle circulaire), au moins 48h avant : **modèle de mot sur le site du SNU 39**
- Les enseignant-e-s concerné-e-s informent les familles dès que possible, par écrit, qu'il n'y aura pas de classe ce jour-là : **modèle de mot sur le site du SNU 39**

• Le directeur, informe à son tour le maire et tous ceux qui sont concernés par l'organisation d'une activité à laquelle eux ou leurs élèves participent (cantine, étude, transport scolaire, piscine, etc...)

Le jour de la RIS

- 1. Si des enseignants n'y participent pas, ils doivent assurer l'accueil et la surveillance des élèves.
- 2. Si tous les maîtres y participent, s'assurer (classe par classe) que toutes les familles ont bien reçu le mot d'avertissement et que chacune a pu trouver un moyen de garde. Vous avez averti l'administration au moins 48h avant la RIS ; l'IEN est donc au courant que toute l'école participe. La balle est dans son camp. Si il veut assurer la continuité du service ou autre, à lui de faire.

À la moindre tentative d'entrave au droit syndical vous renvoyez l'IEN vers le SNUipp-FSU39 en nous en informant.

Ce bulletin d'information **n'existerait pas** si le SNUipp/FSU 39 n'avait pas ses syndiqués. C'est grâce à eux que la section peut vivre et travailler.

Rejoignez-nous, Syndiquez-vous !

SNUipp

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.
39008 Lons le Saunier Cedex
Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21



Courriel : snu39@snuipp.fr Site internet : <http://39.snuipp.fr>

La Voix du Syndicat

Trimestriel - Directeur de publication :
D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.
Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.